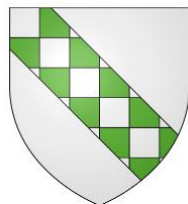




AUBUSSARGUES



ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC



BOURDIC



COLLORGUES



GARRIGUES-SAINT-EULALIE

COMMUNES D'AUBUSSARGUES, D'ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC, DE BOURDIC, DE COLLORGUES ET DE GARRIGUES-SAINT-EULALIE

Correspondance :

Mairie d'Aubussargues, Rue de la Mairie, 30190 Aubussargues

Mairie d'Arpaillargues-et-Aureillac, 7 Grand'rue François Mitterrand 30700 Arpaillargues et Aureilhac

Mairie de Bourdic, Place de la mairie, 30190 Bourdic

Mairie de Collorgues, 5 place du Château, 30190 Collorgues

Mairie de Garrigues-Sainte-Eulalie, 10 avenue de la Mairie, 30190 Garrigues-Sainte-Eulalie

Le 5 octobre 2026

Madame la Présidente Françoise LAURENT-PERRIGOT

Conseil départemental du Gard

3 rue Guillemette — 30044 Nîmes Cedex 9

Copie : Madame la Préfète du Gard Fabienne DECOTTIGNIES — 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes Cedex 9

Copie : Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (DDTM) — 89 rue Weber, CS 52002, 30907 Nîmes Cedex 2

Objet : Demande urgente de sécurisation de l'intersection entre la D136 et la D982 reliant Aubussargues, Arpaillargues-et-Aureillac, Bourdic, Collorgues et Garrigues-Sainte-Eulalie — mise en place d'un carrefour giratoire

Madame la Présidente,

Nous nous permettons de vous solliciter au sujet de l'intersection entre les routes départementales D136 et D982 qui relient nos communes d'Aubussargues, d'Arpaillargues-et-Aureillac, de Bourdic, de Collorgues et de Garrigues-Sainte-Eulalie, en notre qualité de maires de ces communes et d'un commun accord.

Ce carrefour, dont la dangerosité est identifiée et documentée depuis le début des années 2000, cumule deux facteurs de risque majeurs et bien connus de vos services : une vitesse d'approche élevée des véhicules et une visibilité réduite pour l'ensemble des usagers.

Depuis plus de vingt ans, nos communes demandent avec constance et sans succès, l'aménagement de ce carrefour sous la forme d'un rond-point, seul dispositif de nature à imposer un ralentissement effectif et à sécuriser durablement les circulations. À ce jour, aucune suite opérationnelle n'a été donnée à ces sollicitations répétées.

Cette situation a trouvé une confirmation dramatique et brutale au cours des dernières semaines : deux accidents se sont produits à cette même intersection, dont l'un s'est soldé par le décès d'une victime. Ces événements ne constituent en rien une surprise : ils étaient prévisibles et avaient été annoncés à de multiples reprises par nos communes.

Nous tenons à vous indiquer, en tant que maires, que nos communes refusent désormais de se satisfaire d'une absence d'intervention des services de l'État et du Département sur ce dossier. L'inaction n'est plus une option acceptable : chaque mois qui passe sans aménagement expose de nouveau nos concitoyens à un risque mortel avéré.

Les habitants de nos communes, tout comme leurs élus, expriment une exaspération légitime face à la répétition des accidents et des drames sur cet axe. Une pétition citoyenne a d'ores et déjà été lancée pour obtenir la réalisation de travaux à cette intersection. Ce sentiment est aujourd'hui partagé très largement et ne pourra plus être ignoré.

Nous attirons enfin tout particulièrement votre attention sur le fait que cette intersection est empruntée quotidiennement par de nombreux bus et cars de ramassage scolaire, notamment ceux du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Aubussargues-Bourdic, à raison de trois aller-retours par jour. Le transport d'enfants sur un point aussi accidentogène constitue un facteur de risque supplémentaire, intolérable en l'état, et renforce le caractère d'urgence de notre demande.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir engager, dans les meilleurs délais, une étude technique en vue de la réalisation d'un carrefour giratoire à cette intersection, et de mettre en œuvre, dans l'intervalle, toute mesure de sécurisation immédiate susceptible de réduire le risque d'accident.

Nous souhaitons qu'une réponse écrite nous soit apportée dans les meilleurs délais, précisant le calendrier envisagé, et restons à votre disposition ainsi qu'à celle de vos services pour organiser une réunion ou une visite de terrain conjointe avec nos communes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Monsieur le Maire d'Aubussargues,

Christian CHABALIER



Monsieur le Maire
d'Arpaillargues-et-Aureillac,

Gérard DAUTREPPE



Monsieur le Maire de
Bourdic,

Christophe GERVAIS



Madame la Maire de Collorgues,

Micheline REGHENAS



Madame la Maire de Garrigues-
Sainte-Eulalie,

Marie-Camille DUGAS

